

EXERCICE 2019**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS****Séance du 3 juin 2019****DÉLIBÉRATION n°2019-34**

Le conseil d'administration s'est réuni le 3 juin 2019 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 24 mai 2019.

Point de l'ordre du jour :

5.2. Extension de la campagne de recrutement en master 1

.....

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'université de Tours,

Exposé de la décision :

Sur proposition des équipes pédagogiques, il est proposé de prolonger la campagne de recrutement en master 1 pour les masters 1 listés ci-après. Les critères de sélection et les capacités d'accueil décidés par la délibération n°2018-94 demeurent inchangés.

Proposition de décision soumise au conseil :

- extension de la campagne de recrutement en master 1 via la plateforme de candidature en ligne e-candidat – rentrée 2019 :

- Arts et Sciences Humaines :
Mentions : Philosophie, Histoire de l'Art, Sociologie, Musique et histoire - du 15 au 26 juin
- Centre d'études supérieures de la Renaissance :
Mentions Histoire, civilisation, patrimoine et Humanités numériques – du 4 au 16 juin
- Lettres et Langues
Mention Lettres – du 27 mai au 25 juin
Mention Etudes italiennes – du 28 mai au 25 juin
MEEF parcours Lettres – du 5 juin au 25 juin
- Sciences et Techniques :
M1 Mathématiques – du 30 mai au 14 juin
M1 MEEF Physique/Chimie – du 27 mai au 1er juillet
M1 Chimie Science de la matière – du 3 juin au 14 juin
M1 Physique + M1 EEA – du 10 juin au 23 juin
M1 Sciences de l'eau parcours hydrosystèmes et bassins versants – du 4 juin au 23 juin

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

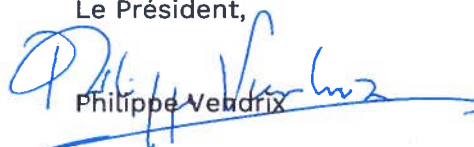
Nombre de membres constituant le conseil :	37
Quorum :	19
Nombre de membres participant à la délibération :	29
Abstentions :	0
Votes exprimés :	29
Pour :	29
Contre :	0

Pièce jointe :

- néant.

Fait à Tours, le 04/06/2019

Le Président,


Philippe Vendrix

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques	Délibération publiée sur le site internet de l'université le :	12 JUIN 2019
	Transmise au recteur le :	12 JUIN 2019